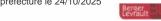
Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le



ID : 077-217702083-20251009-272025-AU

## **DECISION DU MAIRE N° 27/2025**

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## Objet : Installation d'un radiateur logement rue de la poste – Plomberie de la Tour

Le Maire de la Commune de GOUAIX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment en application des articles 1 et 28,

En vertu de la délibération n° 77208200404 en date du 25 mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

## **DECIDE**

L'entreprise Plomberie de la Tour – 6 Rue Notre Dame – 77160 PROVINS est retenue pour l'installation d'un radiateur dans le logement rue de la poste

Le montant de ces travaux s'élève à 797,30€ HT soit 877,03 € TTC.

Le conseil Municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance

Fait à GOUAIX, le 9 octobre 2025 Le Maire,

Jean-Paul FENOT

Décision affichée le :